

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 11 h le 11 décembre 2018 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Congédiement de l'employé numéro 320-01
4. Période de questions des citoyens et visiteurs
5. Clôture de la séance

18-12-11.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 11 h 10 et déclare la séance ouverte.

18-12-11.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-12-11.03

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 320-01

ATTENDU QUE l'employé 320-01 a été relevé de ses fonctions le 16 novembre 2018 par la directrice générale, avec solde, suite au début d'une enquête administrative.

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête menée par la direction générale démontrent un comportement inacceptable dans le cadre du travail.

ATTENDU QUE les événements reprochés à l'employé concerné méritent d'être sanctionnés par son congédiement.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil congédie l'employé 320-01 et ce, effectif en date de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-12-11.04

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

18-12-11.05

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 11 h 20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY